

Saint-Étienne, le 22 janvier 2026.

Objet : Année de Recherche 2026/2027

A l'attention des internes toutes spécialités

Madame, Monsieur,

Si vous envisagez, dans le cadre de votre internat, de compléter votre cursus actuel avec un master 2 ou un doctorat, il vous est possible de bénéficier d'une année de recherche, au cours de laquelle vous percevrez votre rémunération d'interne et qui sera désormais comptabilisée dans votre cumul d'ancienneté.

Il s'agit d'une année supplémentaire de votre cursus, effectuée dans un laboratoire de recherche agréé reconnu par le contrat quinquennal université-ministère ou dans un laboratoire étranger équivalent. **Tous les internes peuvent candidater à l'année de recherche à partir de la 2^{ème} année de l'internat, jusqu'à leur dernière année d'internat incluse.**

L'année de recherche s'effectue pour une période continue d'un an, comprise entre le 1^{er} novembre et le 31 octobre. Elle peut commencer au plus tôt au début de la deuxième année et s'achever au plus tard un an après la validation du Diplôme d'Etudes Spécialisées postulé.

Modalités d'attribution

- Tous les internes peuvent déposer un dossier de candidature.
- Un interne qui aurait déposé un dossier au cours des années précédentes et qui n'aurait pas été retenu peut candidater à nouveau.
- Un jury universitaire étudiera les dossiers. Il retiendra les dossiers en fonction de la qualité des projets déposés.
- Selon le nombre de postes offerts à l'année de recherche, nombre non connu à ce jour, le jury arrêtera la liste des internes admis à effectuer leur année de recherche du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027 inclus.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par courriel uniquement

Entre le 2 février 2026 et le 22 mars 2026 inclus.

- La trame du dossier, jointe au présent courrier, doit être obligatoirement renseignée et suivie.

.../...

Les résultats vous seront communiqués par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) au plus tard le 15 septembre de l'année de dépôt du projet. La répartition est fixée par région et subdivision.

En vous remerciant de bien vouloir vous conformer à ces instructions, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Doyen de la Faculté,

Pr. Philippe Berthetot.

L'Assesseur à la Recherche,

Pr. Hubert Marotte

Pour mémoire

Région Auvergne-Rhône Alpes (AuRA)	Arrêté du 10/05/2021 JO du 12 mai 2021	Arrêté du 15/07/2022 JO du 19 juillet 2022	Arrêté du 07/07/2023 JO du 14 juillet 2023	Arrêté du 07/07/2024 JO du 10 juillet 2024	Arrêté du 07/08/2025 JO du 09 août 2025
CLERMONT FERRAND	10	10	12	14	14
GRENOBLE	11	11	13	15	15
LYON	20	21	24	28	28
ST ETIENNE	8	9	10	12	12

Rappel des conditions de dépôt des candidatures

- Prévoir d'effectuer l'année de recherche du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027
- Utiliser **obligatoirement** la trame jointe au dossier
- Adresser votre candidature (**1 dossier unique libellé comme suit** : « nom prénom AR 2026 »

entre le

2 février 2026 et le 22 mars 2026, par voie électronique à medecine-direction@univ-st-etienne.fr